

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 30 janvier 2020

DELIBERATION

2020/08 DÉCISION MODIFICATIVE DE TRANSFERT DE CHARGES N°1

La Ville de Lomme supporte un certain nombre de dépenses qui font l'objet d'un transfert de charges de la part de la Ville de Lille.

Aussi convient-il de procéder à des transferts de charges par une décision modificative spécifique.

Le tableau ci-joint fait part de l'ensemble des transferts de charges de la Ville de Lille vers la Ville de Lomme.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme